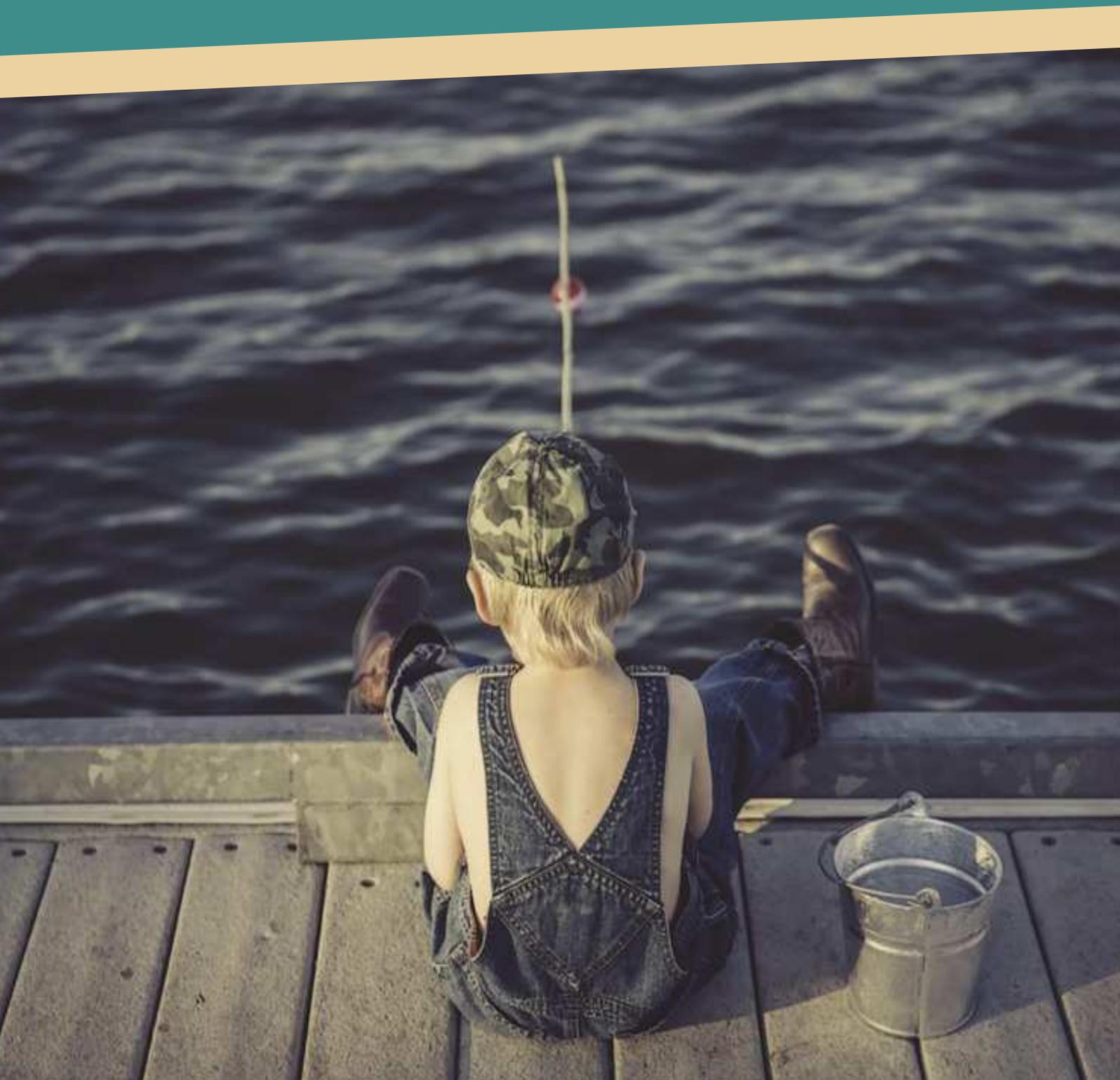


# Le journal du RAM

Eckwersheim – Lampertheim – Mundolsheim - Vendenheim

7



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

07.78.41.75.43

[ram@cias-vendenheim.fr](mailto:ram@cias-vendenheim.fr)

SCHOTT LAURIANE

Septembre/Octobre 2017

# Infos

## Le mot du RAM

Après un congé parental, pas toujours reposant mais précieux, je retrouve mon poste au Relais Assistants Maternels. Je remercie sincèrement Jessica pour son investissement durant mon absence et lui souhaite le meilleur pour ses nouvelles aventures dans son Jura natal.

Après un été avec une météo parfois capricieuse, c'est avec beaucoup de plaisir que je démarre avec vous cette nouvelle rentrée.

Au programme : des sorties, des ateliers, de l'éveil musical avec Laurie, des rencontres en soirées et, j'en suis sûre, des rires et de la bonne humeur.

Dans l'attente de vous revoir, de vous entendre, de vous lire ou de vous rencontrer !

Lauriane SCHOTT, Responsable du RAM.

## Horaires d'ouverture

### PERMANENCES

> Le mardi de 08h30 à 10h30 à Lampertheim

et de 13h30 à 18h30 à Vendenheim

> Le jeudi de 08h30 à 10h30 à Eckwersheim

et de 14h à 16h à Mundolsheim

**Et sur rendez-vous** (le RAM est fermé le lundi)

### Fermetures du RAM

> Tous les lundis

> Jeudi 07 et vendredi 08 septembre  
(formation)

## FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de la formation continue, nous vous proposons quelques sessions de formations.

Ces formations se font sur un ou deux samedis. Si elles sont effectuées **sur votre temps d'accueil**, votre salaire est maintenu, si elles se passent **en dehors de votre temps d'accueil**, vous percevrez une allocation de formation.

*Pour tout départ en formation, vos frais de vie : le déplacement, l'hébergement, la restauration, peuvent également être pris en charge.*

Pour qu'une session ait lieu il faut au minimum six participants, merci de m'informer rapidement si vous êtes intéressés par une ou plusieurs session(s) :

- **Recyclage 1ers secours** : 16 septembre 2017
- **Certificat Acteur Prévention Secours (APS)** : 23 et 30 septembre et 7 octobre 2017 (durée totale des trois sessions 24h)
- **Adapter sa communication à l'enfant** (Montessori et/ou langage des signes) : dates à confirmer
- **Favoriser la bientraitance** : dates à confirmer
- **Contes et histoires** : dates à confirmer

*N'hésitez pas à proposer des formations qui vous donnent envie ! Plus d'infos sur <http://iperia.eu>*

# Infos

## Le complément de libre choix du mode de garde

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant. Il est versé par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou par la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Il comprend une prise en charge partielle de la rémunération d'un assistant maternel. Son montant varie selon la composition familiale, l'âge de l'enfant et les ressources. Un minimum de 15 % des frais reste à la charge des parents.

### Conditions d'attribution

1. Vous remplissez les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales.
  - Vous devez avoir une activité professionnelle.
  - Si vous avez recours à un assistant maternel, il doit être agréé par les services de la protection maternelle et infantile. Son salaire brut ne doit pas dépasser 48,80 € (36.66€ net en Alsace Moselle) au 1er janvier 2017 par jour et par enfant gardé.
  - Si vous avez recours à une association ou une entreprise habilitée qui emploie un assistant maternel ou une personne à domicile, vous pouvez bénéficier de ce complément de libre choix du mode de garde si l'enfant est gardé au moins 16 heures dans le mois.
  - Si vous avez recours à une micro-crèche vous pouvez bénéficier de ce complément de libre choix du mode de garde si l'enfant est gardé au moins 16 heures dans le mois et si, à compter du 1er septembre 2016, la tarification horaire pratiquée n'est pas supérieure à 10 euros par enfant gardé.
  - Votre enfant doit avoir moins de 6 ans.

### Montant de la prestation

La totalité des cotisations sociales patronales et salariales due pour la rémunération de l'assistant maternel employé directement par l'allocataire est couverte par le CMG, à condition que la rémunération de l'assistant maternel ne dépasse pas par jour de garde et par enfant, cinq fois le SMIC horaire soit 48.80€ brut soit 36.66€ net en Alsace.

Le CMG ne peut dépasser 85% de la dépense occasionnée par la garde de l'enfant. Ce, en fonction du plafond de prise en charge, qui diffère selon la situation de la famille, l'âge de l'enfant et les ressources.

◊ Ressources : C'est le *revenu net catégoriel* de l'allocataire et de son conjoint, concubin ou partenaire PACS, durant l'avant dernière année civile qui est pris en compte (ressources de 2015 pour les prestations servies jusqu'au 31 décembre 2017).

Le *revenu net catégoriel* comprend : Salaires, revenus fonciers et mobiliers, bénéfices agricoles... Diminués des charges (pensions alimentaires, frais d'accueil des personnes âgées...) et abattements fiscaux (personne âgée de plus de 65 ans, personne invalide...). Le tableau des plafonds est disponible sur le site de la CAF et vous pouvez faire une simulation directement en ligne.

### Modalités de la prestation

La demande s'effectue auprès de la CAF (ou MSA), en adressant une demande de CMG et une déclaration de situation. Le droit est ouvert à compter du premier jour du mois au cours duquel la demande a été déposée. Le CMG est versé aussi longtemps que dure la garde, et jusqu'au mois inclus des 6 ans de l'enfant.

Le centre Pajemploi sera chargé de procéder à l'immatriculation des parents en tant qu'employeur, il gèrera aussi les déclarations de salaire faites mensuellement par les parents employeurs.

Dans certaines limites, il est possible de cumuler les modes de garde (par exemple assistant maternel/crèche) et les CMG.

Sources : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), [www.caf.fr](http://www.caf.fr), *l'assmat n°160*

# Agenda

**Nouveauté de la rentrée : les ateliers sont ouverts aux familles.** Les assistants maternels restent prioritaires mais nous offrons la possibilité aux familles de s'inscrire avec leur(s) enfant(s) **dans la limite des places disponibles.**

**Le mercredi et le vendredi de 09h à 11h**

Le prog'RAM est envoyé tous les mois par mail

## ❖ Septembre

- Mercredi 06 : **Sortie - Truchtersheim**
- Vendredi 08 : **RAM fermé**
- Mercredi 13 : **Eveil Musical - Mundolsheim**
- Vendredi 15 : **Cuisine - Lampertheim**
- Mercredi 20 : **Peinture propre - Eckwersheim**
- Vendredi 22 : **Papoo's - Vendenheim**
- Mercredi 27 : **Bébés lecteurs - Lampertheim**
- Vendredi 29 : **Transvasement - Mundolsheim**

## ❖ Octobre

- Mercredi 04 : **Hérisson - Eckwersheim**
- Vendredi 06 : **Papoo's - Vendenheim**
- Mercredi 11 : **Atelier du goût - Lampertheim**
- Vendredi 13 : **Patouille - Mundolsheim**
- Mercredi 18 : **Bébés lecteurs - Lampertheim**
- Vendredi 20 : **Halloween - Eckwersheim**
- Mercredi 25 : **1,2,3 jouons ! - Mundolsheim**
- Vendredi 27 : **Eveil Musical - Vendenheim**

## Eveil Musical

Une fois par mois, le RAM propose aux enfants une séance d'éveil musical, animée par Laurie.



Lors de ces ateliers est racontée une histoire en musique. Ils permettent aux enfants de chanter, de faire de la musique en utilisant leur corps, mais aussi de pouvoir découvrir de nouveaux instruments.

Prochaines séances :

*Mercredis 13 septembre et vendredi 27 octobre*

## Bébés Lecteurs

**A la bibliothèque de Lampertheim**

Le dernier mercredi du mois, à 10h30

**Ouvert à tous !**

Un temps d'animation autour du livre, dédié à la petite enfance est proposé à la bibliothèque de Lampertheim, une fois par mois.

Les enfants du RAM s'y rendent en calèche, sous réserve d'être inscrits assez tôt, car les places sont limitées.

Prochain rendez-vous :

**Mercredis 29 septembre**



## CONFERENCE : Parents et Amats

**TROP D'AUTORITE, PAS ASSEZ :  
COMMENT TROUVER LE JUSTE MILIEU ?**

**JEUDI 19 OCTOBRE 2017**

**20H – ACCES LIBRE**

**SALLE DES FETES DE LAMPERTHEIM**

*RUE DU STADE (GRAND PARKING)*

Ouvert à tous, pensez à vous inscrire

Animée par Christel Bricka,  
éducatrice spécialisée intervenante de  
l'association « Parents tout  
simplement ».

## Café AMAT

Je vous propose de vous rencontrer afin de faire un point sur l'année à venir. Quels sujets souhaiteriez-vous aborder ? Quels projets pourrions-nous mettre en place lors de nos rencontres ?

**Mardi 12 septembre 2017**

**De 20h à 21h30**

Rendez-vous au CIAS à Vendenheim, autour d'un café  
ou d'un thé.

Séance sur inscription